

BIG BROTHER PARTOUT

Privés de vie privée ?

« La sphère privée telle que nous la connaissons ne peut plus exister, la façon dont nous envisagions la sphère privée, c'est fini. » Ainsi, se résumerait l'avenir de l'humanité, selon des chercheurs de Harvard, invités au dernier Forum économique de Davos. La vie privée a de beaux jours derrière elle...



© Fotolia

INTERNET.

L'endroit idéal pour collecter l'information, fichier, et tracer le bon peuple à son insu.

C'est une phrase choc, mais elle résume bien l'état d'esprit des gouvernants réunis à Davos en janvier dernier. Ce constat, prononcé par la professeure Margo Seltzer, a fait le tour du monde. Comme un coup de poing qui finalement banalise un état de fait : les exemples sont bien nombreux où la vie privée est balayée et mise en danger.

Certes, les dangers ne sont pas du même ordre : entre la publication de photos « volées » de stars sur internet ou les révélations d'Edward Snowden

(auteur des fuites « Wikileaks ») sur le rôle et les méthodes des services secrets de certaines grandes puissances, l'écart est vaste. Et il laisse le citoyen au milieu du gué. À peine le Forum de Davos était-il clos, qu'un autre événement laissait pantois : fin février, le monde découvrait que l'agence américaine de renseignements NSA, et sa consœur britannique GCHQ, avaient réussi à décoder les clés de décryptage des cartes SIM dont sont équipés les téléphones portables. De quoi s'immiscer dans les conversations

de millions de personnes ! Du George Orwell à grande échelle...

ENTRE PRÉVENTION ET VIOLATION

Dans un monde accéléré, où les technologies envahissent tous les aspects de la vie quotidienne, les législateurs sont eux-mêmes dépassés.

Que veulent encore dire l'article 12 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa

famille, son domicile ou sa correspondance. (...) Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes » ; ou l'article 22 de la Constitution belge qui garantit que : « *Tout le monde a droit au respect de sa vie privée et familiale, sauf dans les cas et aux conditions fixés par la loi* » ? L'impression qui domine est que ce principe est largement dépassé et que les exceptions sont devenues les règles...

Et comme le contexte général d'insécurité, sur fond de menaces terroristes, ne cesse d'être agité... quoi de plus normal que de céder à quelques chères libertés ? La collecte d'informations, le croisement de celles-ci, le fichage, le traçage... n'auront jamais été aussi prospères. Et quand ces pratiques sortent du droit et qu'elles sont le fait d'États, qui par ailleurs seraient censés protéger les citoyens et faire respecter les principes de la défense de la vie privée, le citoyen se dit qu'il est bien seul. Entre deux tensions : celle du respect de la vie privée et celle de la recherche de la sécurité.

CONSETEMENTS VIRTUELS

Mais dans 1984, George Orwell n'avait pas prédit que Big Brother trouverait un jour un formidable allié de poids : le citoyen lui-même.

Car, quand bien même les États se permettent de larges libertés en matière de respect de la vie privée, l'avènement des technologies de l'information a aussi modifié la perception de ce qui fait partie de la vie privée ou de la vie publique.

Les cartes de crédit, les applications de géolocalisation, les profils personnels affichés sur les réseaux d'échanges numériques (dits « sociaux »), les « like » ou les « partage » que permettent ces réseaux, ... tout cela dessine un profil informationnel bien précieux et à haute valeur pour les États, mais aussi et surtout, pour les sociétés commerciales.

Car quel citoyen lit les conditions générales lorsqu'il télécharge telle application « lampe de poche » sur son GSM ? Cette application s'autorise (avec le consentement du consommateur, ce qui le responsabilise totalement) à utiliser ses contacts, lire ses données, le géolocaliser ... Sur l'autel du ludique ou du pratique, la génération Google s'expose et sacrifie bien des pans entiers de la vie privée.

Une attitude qu'encourageait ainsi un entrepreneur en technologie à Davos : « *De toute façon, les gens se comportent souvent mieux lorsqu'ils savent qu'ils sont peut-être observés* » ...

Stephan GRAWEZ

PLUS RIEN DE SECRET

« *La vie privée est-elle encore sexy* » se demande la Ligue des Droits de l'Homme, en lançant sa nouvelle campagne *Tout le monde tout nu !*

« *Pour les entreprises, le développement du web participatif, des applis pour Smartphones, de la publicité comportementale et des outils intelligents connectés constituent un véritable Eldorado informationnel sur les consommateurs* » analyse David Morelli, chargé de communication à la Ligue.

« *Stimulés par les extraordinaires performances d'une technologie omniprésente dans les objets du quotidien, les utilisateurs oublient parfois que cette technologie, souvent présentée comme gratuite, a un coût caché. Celui de leurs données personnelles* poursuit David Morelli. *La vie privée, 'ce droit d'être laissé seul', n'est pas un droit absolu. Elle peut être violée pour des raisons légitimes de sécurité ou encore pour dénoncer des violences intrafamiliales. Nonobstant ces exceptions, elle constitue une valeur fondamentale cardinale d'autant plus importante que l'effectivité d'autres droits, comme la liberté d'expression, d'opinion, de circulation ou de manifestation sont dépendantes du respect de ce droit à la vie privée.* »

St.G.

En 2015, la Ligue des Droits de l'Homme organise un programme de conférences, expos, projections dans diverses villes et communes de Wallonie et Bruxelles. En octobre 2015, trois jours d'activités se tiendront au Centre culturel Jacques Franck (Bruxelles).

☞ www.liguedh.be/72430



FAITS



EXCOMMUNICATION LEVÉE.

Selon le droit de l'Église, toute personne qui subit un avortement est automatiquement excommuniée. Mais comme tout mal peut avoir remède, il y a moyen de supprimer cette sentence. Ainsi, dans le cadre des pèlerinages organisés à Turin à l'occasion de l'ostension du Saint-Suaire, l'archevêque local a décidé de conférer à ses prêtres le pouvoir de lever l'excommunication en cas de confession...

QUESTIONNAIRE FAMILIAL.

Rome a lancé une nouvelle enquête sur la famille, en marge de la deuxième session du synode prévue cet automne. Les évêques de Belgique invitent les catholiques à remplir ce questionnaire, disponible en ligne sur le site www.synode2015f.be.



BÉATITUDES. Trois membres de la Communauté charismatique de Thy-le-Château ont récemment prononcé leurs vœux perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance : deux religieuses (une Togolaise et une Belge) et un frère (Italien).



SOMBRE PASSÉ.

Selon des statistiques parues en février dernier, la Suisse a importé des centaines de tonnes d'or d'Afrique du Sud pour 63,4 milliards de francs suisses durant les dernières années du régime de l'apartheid. Et alors que des sanctions économiques avaient été demandées contre ce régime par l'ONU, le Conseil Oecuménique des Églises basé à Genève, les Églises et ONG suisses, ainsi que le 1er Rassemblement Oecuménique Européen réuni à Bâle en juin 1989.